

# Ville de Herserange

## Conseil Municipal du

*Lundi 18 mars 2019*

### NOTE DE SYNTHÈSE

#### I – Présentation, débat et validation du PADD.

La Ville de HERSERANGE s'est engagée dans la révision du PLU.

Dans ce cadre, la commission municipale de révision a travaillé, avec l'Association des Territoires (prestataire retenu dans l'appel à candidature pour la révision du PLU) sur les orientations générales du PADD (PROJET d'Aménagement de Développement Durables).

L'Association des Territoires présentera ces grandes orientations en séance, afin qu'un débat soit lancé sur ce sujet et aboutisse à une validation de ces orientations du PADD.

Le document de travail réalisé est transmis à chaque conseiller municipal par voie dématérialisée.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de débattre sur les grandes orientations du PADD dans le cadre de la révision du PLU.

#### II – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29/01/2019.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2019.

#### III – Compte administratif et Compte de Gestion 2018 : Commune.

(cf en annexes 1 – Colonne « CA 2018 »)

Il est présenté aux membres du Conseil le compte administratif 2018 de la Commune pour les sommes ci-après :

Recettes d'investissement :	1 461 759,17 euros
Dépenses d'investissement :	1 429 570,83 euros
<b>Résultat d'investissement :</b>	<b>+ 32 188,34 euros</b>
Recettes Restes à réaliser:	421 451,25 euros
Dépenses Restes à réaliser :	409 417,90 euros
<b>Résultat Restes à réaliser :</b>	<b>+ 12 033,35 euros</b>

Recettes de fonctionnement :	3 413 272,57 euros
Dépenses de fonctionnement :	3 198 860,98 euros
<b>Résultat de fonctionnement :</b>	<b>+ 214 411,59 euros</b>

Ce compte administratif a été étudié lors du débat d'orientation Budgétaire organisé le 29 janvier 2019. Le Compte Administratif 2018 est conforme au Compte de Gestion 2018 (cf annexe 2) établi par les services du Trésor Public.

Il est proposé au Conseil d'approuver par délibération le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018 de la Commune.

#### **IV –Affectation des résultats 2018 : Commune.**

---

L'exercice 2018 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 214 411,59€
- un excédent d'investissement de 32 188,34 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats du Compte Administratif 2018 au budget primitif 2018 comme suit :

- L'excédent d'investissement est repris en recettes d'investissement (article 001) dans le Budget Primitif 2019, soit 32 188,34 €.
- L'excédent de fonctionnement est capitalisé en recettes d'investissement pour 214 411,59 € (article 1068)

La capitalisation de l'excédent de fonctionnement permet de soutenir l'investissement municipal et les entreprises.

Il est proposé au Conseil d'approuver par délibération la reprise des résultats 2018 au Budget 2019 comme décrite ci-dessus.

#### **V – Vote des taux d'imposition 2019.**

---

Les taux des 3 taxes communales s'établissaient en 2018 comme suit :

- |                     |         |
|---------------------|---------|
| - Taxe d'Habitation | 18,14 % |
| - Foncier Bâti      | 10,90 % |
| - Foncier non Bâti  | 19,77 % |

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la durée du mandat.

Il est proposé au Conseil de déterminer les taux d'imposition pour l'année 2019.

## VI – Budget Primitif 2019 : Commune.

---

(cf en annexes 1 – Colonne «PROP 2019 »)

Le Budget Primitif 2019 est la plus proche application des objectifs présentés lors du Débat d’Orientation Budgétaire, en matière de dépenses et de recettes, dans les sections de fonctionnement et d’investissement.

Son étude lors du Débat d’Orientation Budgétaire laisse apparaître les points suivants :

**FONCTIONNEMENT :** *Budget total de 3 212 836,33 € (3 216 148,49 € en 2018)*

### Les dépenses :

3 grands postes :

- Les charges à caractère général, c’est-à-dire les dépenses liées aux besoins générés par nos équipements, toutes natures confondues, représentent 1,222 millions d’€, soit 38,05 % du budget de fonctionnement (contre 38,4 % en 2018). Sur ce chapitre, On note sur ce chapitre l’effort municipal pour maintenir et réguler les dépenses de nos équipements, dans le cadre de notre politique de maîtrise des dépenses.
- Les charges de personnel pour un montant de millions d’1,477€, soit 45,98 % du budget de fonctionnement, contre 45,89 % en 2018. Sur ce chapitre, on note la prise en compte de l’embauche du 2<sup>nd</sup> policier municipal qui sera effective courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019.
- Les autres charges de gestion courante, correspondant aux cotisations aux organismes de regroupement (Fil Bleu, …) et les subventions de fonctionnement versées aux associations, représentent 306 550 € soit 9,54% du budget de fonctionnement (contre 10,15 % en 2018).

L’inscription de charges financières correspondant au remboursement des intérêts des emprunts réalisés en 2015 (500 000 €) et 2016 (1 000 000 €) et l’emprunt à réaliser pour soutenir l’investissement (rue de Liège) – 350 000 €) pour 27 650 €.

### Les recettes :

Elles proviennent principalement :

- Des produits fiscaux pour 1,505 millions d’€, soit 46,87 % des recettes contre 45 % en 2018.
- Des dotations, attributions et compensations de l’Etat pour 1,308 millions d’€, soit 40,71 % des recettes, contre 41,6 % en 2018.
- Des produits des différents services municipaux pour 214 850 €, soit 6,7 % des recettes.
- Des revenus générés par les revenus de notre patrimoine, pour 143 000 €, soit 4,45 % des recettes.

On note dans ce budget l’inscription de dépenses (prestations de services) et de recettes (produits exceptionnels divers) pour la réalisation de 2 actions municipales dans le cadre de la politique de la Ville :

- Une action chantier VVV(ville vie vacances) autour de la réfection du mur d’enceinte du centre culturel de la Vieille Eglise, en lien avec l’association HCP, pour un montant total de 11 000 € (hors valorisation du bénévolat), pour lequel une subvention VVV-CGET a été sollicitée à hauteur de 6 000 €.

- Une action « Mémoire de quartier » (cf point 12) autour de la création de mobilier urbain avec les scolaires, en lien avec la Fondation Solange Bertrand, l'association HCP, pour un montant total de 12 000 € (hors valorisation du bénévolat), pour lequel différents financeurs sont sollicités (Etat, Conseil Départemental et CAL pour 2 500 € chacun, MMH et Bâtigère pour 1 000 € chacun).

**INVESTISSEMENT : Budget total de 1 983 051,18 €**

(cf annexe 3 « projet Budget d'investissement 2018)

Sont repris au budget 2019 les restes à réaliser 2018 pour 409 417,90 € en dépenses et 421 451,25 € en recettes, et l'excédent d'investissement 2018 pour 32 188,34 €.

RECETTES		DEPENSES	
	Montant		Montant
Subventions Espace Loisirs Enfance	242 431,25	Espace Loisirs Enfance – Mobilier	3 500,00
DETR Devani + Tennis	18 420,00	Aménagements de cellules Maison de Santé	54 762,58
DETR Accessibilité Mairie	55 600,00	Marché voirie 2018	40 696,90
Fonds de concours CAL	30 000,00	Accessibilité Mairie	166 800,00
Vente ateliers Municipaux	75 000,00	Travaux Devani et Tennis	55 000,00
		Logiciels Etat Civil	2 898,00
		Matériel de bureau et informatique	1 000,00
		Autres immobilisations corporelles (vidéoprotection, mobilier urbain, ...)	84 760,42
<b>Recettes RAR - Total</b>	<b>421 451,25</b>	<b>Dépenses RAR - Total</b>	<b>409 417,90</b>
		<b>Excédent RAR 2018</b>	<b>12 033,35</b>

Les dépenses d'investissement 2018 sont pour l'essentiel imputables aux travaux programmés, validés par le Commission de Travaux qui s'est réunie le 04/03/2019 :

- La rénovation des voiries (chaussées et trottoirs) de la rue de Liège pour 350 000 €
- Le démarrage des travaux portant sur l'installation de la vidéo protection pour 230 000 €
- Maison de Santé : finalisation des travaux 2018 au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison de Santé, aménagements d'espaces collectifs et nouvelles cellules pour finalisation des travaux du 2<sup>ème</sup> étage 2019, réfection

- des murets, enrobés et façade côté avenue d’Huart, la signalétique et la 1<sup>ère</sup> tranche de mise en sécurité incendie de la cage d’escaliers pour 176 700 €
- Travaux de mise en accessibilité de l’Hôtel de Ville pour 210 000 €
- Le Marché de voirie 2019 pour 80 000 €
- La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux ANRU pour 150 000 €
- Les travaux dans les écoles :
  - o Landrivaux : remplacement de la chaudière, création de toilettes et création d’une classe supplémentaire pour dédoublement du CE1 pour 63 000 €
  - o 4 Vents : sécurisation par mise en place d’un contrôle d’accès pour 11 000 €
- Des interventions dans nos équipements sportifs et de loisirs :
  - o Salle polyvalente : Eclairage LED, rénovation des toilettes et remplacement des tables pour 80 000 €
  - o Espace Edmond Bini : remise en état des terrains pour 25 000 €
- Réfection de toitures (Mairie-Maison de santé-Ecole Jules Simon-Foyer Landrivaux) pour 20 000 €
- Travaux d’aménagement de voirie (2<sup>ème</sup> rampe pour accès au sentier cyclopédestre et parking Pharmacie La Renouée) pour 42 000 €
- Signalisation et sécurité abribus pour 60 000 €
- Le CPE (Contrat de Performance Energétique) pour 47 000 €
- L’achat d’un véhicule 9 places pour 27 000 €
- L’installation d’un panneau lumineux d’information pour 15 000 €
- Travaux de sécurité (forêt communale et remplacement de poteaux incendie) pour 28 000 €.

Les opérations programmées en dépenses seront rendues possibles par :

- La capitalisation totale de l’excédent de fonctionnement 2018 pour 214 411,59 €, afin de soutenir l’investissement et les entreprises.
- La vente du 14/16 rue de Moulaine pour 350 000 €
- La réalisation d’un emprunt de 350 000 € pour financer les travaux de rénovation de la rue de Liège (emprunt nécessaire compte-tenu du décalage administratif de la vente de Victor Hugo/MJC)
- Les subventions sur opérations (NPNRU et rue de Liège) pour 100 000 €
- Le FCTVA pour 340 000 €
- La reprise de l’excédent d’investissement 2018 pour 32 188,34 €

Il est proposé au Conseil de définir le Budget Primitif 2019 de la Commune.

## **VII – Compte administratif et Compte de Gestion 2018 : Service des Eaux.**

(cf en annexes 4 – Colonne « CA 2018»)

Il est présenté aux membres du Conseil le compte administratif 2018 du Service des Eaux pour les sommes ci-après :

Recettes d’investissement :	270 578,93 euros
Dépenses d’investissement :	157 279,57 euros

---

Résultat d’investissement : + 113 299,36 euros

Recettes de fonctionnement :	96 249,85 euros
Dépenses de fonctionnement :	62 469,09 euros
<b>Résultat de fonctionnement :</b>	<b>+ 33 780,76 euros</b>

Le Compte Administratif 2018 est conforme au Compte de Gestion 2018 (cf annexe 5) établi par les services du Trésor Public.

Il est proposé au Conseil d'approuver par délibération le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018 du Service des Eaux.

## **VIII –Affectation des résultats 2018 : Service des Eaux.**

---

L'exercice 2018 fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 113 299,36 euros
- un excédent de fonctionnement de 33 780,76 euros.

Dans le cadre de la construction du Budget 2018, il convient d'affecter les résultats 2018 comme suit :

- L'excédent d'investissement 2018 de 113 299,36 € est repris à l'article 001 « excédent d'investissement reporté » en recettes d'investissement.
- L'excédent de fonctionnement 2018 de 33 780,76 € est repris en recettes de fonctionnement à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Il est proposé au Conseil de décider d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2018 au Budget Primitif 2019.

## **IX – Budget Primitif 2018 : Service des Eaux.**

---

(cf en annexes 4 – Colonne «Prop.2019 »)

NB : la surtaxe eau se monte à 0,34 €HT.

Les recettes générées par la surtaxe eau permettent de couvrir le remboursement annuel des emprunts, soit la somme de 53 552,52 € (90 % des recettes de surtaxe eau).

Il est à noter que l'année 2019 permettra le remplacement de tous les branchements plomb de la rue de Liège, conjointement aux travaux de réfection entrepris par la Ville, et pour faire suite au remplacement de la conduite principale d'alimentation réalisée par le service des eaux en 2018.

Il est proposé au Conseil de définir le Budget Primitif 2019 du service des eaux.

## **X – Subventions aux associations 2019.**

---

Le Maire informe le Conseil que la Commission Sports Jeunesse et Vie associative s'est réunie le 25/02/2019 pour examiner les demandes de subvention déposées par les associations pour l'année 2019.

Il rappelle que lors du Conseil Municipal du 11/12/2018 et du 29/01/2019, une subvention de fonctionnement a été votée pour la crèche associative Câlins et Galipettes, pour 32 000 € et pour le CCAS de HERSERANGE pour 55 000 €.

Le détail des associations ayant déposé leur demande est joint en annexe 6.

Le Maire propose que les subventions soient votées pour les associations ayant déposé leur demande et que les demandes ultérieures soient étudiées au fur et à mesure de leur arrivée.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les subventions à allouer aux associations pour l'année 2019.

## **XI – Création de postes saisonniers.**

---

Comme chaque année, la Ville recrute, pour les besoins du centre aéré de Moulaine, mais également pour les différents services municipaux (extérieurs, administratifs, ...) des postes d'emplois saisonniers.

La Commission « Sports, Jeunesse et Vie associative » a validé les recrutements et salaires correspondant ci-dessous exposés.

### **1- Centre Aéré :**

Il convient de recruter des animateurs-animateurs diplômé(e)s, en cours de formation ou non diplômés, mais également des personnels de service.

Salaires du personnel d'animation (sans modification par rapport à 2018) :

- Animateurs-animateurs diplômé(e)s :	215 € bruts la semaine
- Animateurs-animateurs stagiaires :	190 € bruts la semaine
- Animateurs-animateurs non qualifié(e)s :	160 € bruts la semaine
- Animateurs-animateurs affectés au mini-camp :	320 € bruts la semaine
- Cuisinier-cuisinière :	SMIC + 10 %
- Personnel de services (3 à 4 personnes) :	SMIC

### **2- Emplois saisonniers dans les services municipaux :**

Il est proposé la création de postes d'auxiliaires saisonniers pour la période Juin/Juillet/Août/Septembre.

Comme chaque année, ces postes sont ouverts aux jeunes filles et jeunes hommes domiciliés dans la commune, et ont pour objectif de leur permettre d'accéder à une première expérience d'emploi, de percevoir une rémunération pour soutenir le financement de leurs études, de leur permis de conduire et de toute initiative de nature à faire évoluer leurs projets personnels.

Le nombre grandissant de demandes et les limites du budget communal nous obligent à procéder à une sélection sur la base de critères qui prennent en compte le niveau de revenus de la famille, le ou la jeune et le projet, et la nécessité de service au sein de la commune. Un jeune pourra accéder à ces emplois saisonniers au maximum 2 fois.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la création de postes saisonniers pour le fonctionnement du centre aéré et pour les services municipaux, pour l'été 2019.

## XII – Tarifs des activités « Été 2019 » et participation de la Ville aux centres de vacances.

---

Le Maire rappelle au Conseil les tarifs des activités Été 2018 et la participation communale aux départs en centres de vacances :

- La grille tarifaire suivante pour les activités estivales :

	Tarifs 2018	
	QF < 800	QF > 800
Centre Aéré Herserange semaine (8h45 - 18h30)	55,00 €	60,00 €
Centre Aéré Extérieurs semaine (8h45 - 18h30)	100,00 €	110,00 €
Centre Aéré Herserange semaine avec accueil matin (7h30 - 18h30)	62,50 €	68,75 €
Centre Aéré Extérieurs semaine avec accueil matin (7h30-18h30)	107,50 €	118,00 €
Mini-camps Herserange	145,00 €	159,00 €
Mini-camps Extérieurs	170,00 €	187,00 €

- Centre de vacances (colonies) : 95 € par semaine et par enfant  
120 € par semaine et par enfant pour le personnel communal.

La Commission « Sport, Jeunesse et Vie associative », qui s'est réunie le 25/02/2019, propose de maintenir les tarifs et participations aux niveaux définis en 2018.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les tarifs et participations pour les activités « Été 2019 ».

## XIII – Projet Mémoire de Quartier – Demandes de subvention.

---

Le Maire informe le Conseil que, dans le cadre de la politique de la Ville, il a été décidé, en lien avec la Déléguée du Préfet, l'association HCP, le Conseil Citoyen et la Fondation Solange Bertrand, de mettre en place un projet municipal autour de la mémoire du quartier QPV pour l'année 2019.

Ce projet sur la mémoire de quartier, porte sur un travail artistique et de création en lien avec les écoles présentes sur le quartier prioritaire (4 Vents et Landrivaux).

Il se déroulera sur 18 séances de 3 heures, animées par la Fondation Solange Bertrand, et permettra, par diverses techniques artistiques et par la recherche documentaire aux archives municipales et associatives, la création de 5 visuels de mobilier urbain, à taille humaine, pour créer un espace de convivialité alliant reflet de la Ville, de ses mutations, de sa population et de la diversité.

Il est proposé en lien également avec les perspectives du NPNRU (Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine) afin que chacun s'approprie l'histoire humaine et urbaine de son quartier.

Le coût total de ce projet est de 15 002 € TTC (dont 3000 € de valorisation associative), et la Ville sollicite différents financeurs :

- L'Etat dans le cadre des crédits politique de la ville (2 500 €)



- La CAL dans le cadre des crédits politiques de la Ville (2 500 €)
- Le Conseil Départemental 54 au titre du Contrat Territoires Solidaires – Fonds d’animation territoriale (2 500 €)
- Les 2 bailleurs MMH et Bâtigère, au titre de l’abattement de TFPB dont ils bénéficient, à hauteur de 1 000 € chacun.

Ce plan de financement implique un auto-financement de ce projet par la Ville à hauteur de 2 502 €.

Il est proposé au Conseil d’approuver le projet ci-dessus exposé et d’autoriser le Maire à solliciter les différents financeurs potentiels pour le mener à bien.

#### **XIV – Présence Habitat – Garantie d’emprunt.**

---

Par délibération en date du 18/06/2018, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d’une garantie d’emprunt à hauteur de 106 612 € pour 2 emprunts contractés auprès de la CDC par Présence Habitat pour la mise en place de travaux importants de rénovation (clos, couvert, conformité électrique, sécurité, embellissement des parties communes, pièces humides, ...) sur les propriétés suivantes : 64 rue de la Croix St Jean, 60 rue du 10 Septembre, 26 rue de Lorraine, 3 rue du 11 Novembre et 24/24B rue du Vauzé.

Par courrier en date du 25 janvier dernier, Présence Habitat nous transmet les offres de prêt et nous invite à délibérer à nouveau concernant cette garantie d’emprunts, dans la mesure où la 1<sup>ère</sup> délibération ne peut s’appliquer, car elle doit être prise postérieurement à l’édition des offres de prêt par la CDC.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la garantie d’emprunt à accorder à Présence Habitat pour 2 emprunts CDC à hauteur de 106 612 €, et d’autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette garantie.

#### **XV – Convention de Renouvellement Urbain – NPNRU – Autorisation de signature.**

---

Le 28 juillet 2016, la Ville a signé le protocole de préfiguration du NPNRU afin de mener des études pour déterminer un programme de travaux à opérer sur le QPV Concorde, désigné comme quartier de priorité régionale ANRU.

Depuis cette date, de nombreuses réunions de travail initiées par la CAL, porteur du projet ANRU pour les 2 quartiers concernés de l’agglomération (Voltaire et Concorde), en lien avec les différents partenaires concernés par le renouvellement urbain, des études et diagnostics divers (étude urbaine Concorde réalisée en 2016-2017-2018 par le Cabinet Intercités, études d’occupation et diagnostics sociaux des bailleurs, ...), ont permis de définir un programme de travaux pour les 2 QPV.

Ce programme de travaux a fait l’objet de la rédaction d’une convention de renouvellement urbain NPNRU, reprenant :

- les engagements et programmations de chaque partenaires (Ville, Bailleurs),
- Les engagements financiers de l’ANRU mais également des différents partenaires financeurs (CD 54, CAL, CDC, ...),

Pour le QPV Concorde, le montant total des travaux porte sur 14 920 924 € et le soutien financier de l'ANRU porte sur 4 499 946 € répartis comme suit :

- 3 149 946 € de subventions
- 1 350 000 € de prêts bonifiés.

Le programme de travaux par porteurs est le suivant :

- Ville de HERSERANGE : 4 projets d'aménagements urbains (présentés lors du Conseil du 11/12/2018) pour 4 297 768 €
- MMH : démolition d'un immeuble, requalification et résidentialisation de tous les immeubles pour 6 001 907 €
- BATIGERE : requalification et résidentialisation du bloc Million et des Chalets rue du 8 mai 1945 pour 2 950 249 €
- ADOMA : requalification et résidentialisation du Foyer ADOMA pour 1 671 000 €

La date de signature de cette convention de renouvellement urbain, marquant le départ des opérations de rénovation urbaine, est fixée au 22/03/2019.

Le projet de convention de renouvellement urbain (160 pages) est disponible à la consultation en Mairie (bureau de la DGS).

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la convention de renouvellement urbain NPNRU, et d'autoriser le Maire à signer cette convention avec l'ensemble des partenaires de l'ANRU.

## **XVI – Modification de tarifs – Plaque Jardin du Souvenir.**

---

Par délibération en date du 27/06/2017, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des concessions, cases et plaques du Jardin du Souvenir pour le cimetière communal.

Le prestataire choisi pour la fourniture, la pose et la gravure des plaques en bronze au Jardin du Souvenir (que la Ville refaiture au prix coûtant, soit 100 €) nous a informé de la modification tarifaire de ces plaques au 01/02/2019, par une augmentation de 10 €/plaque.

Il convient donc de modifier le tarif en tenant compte de cette augmentation tarifaire

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le tarif à modifier pour la fourniture, la gravure et la pose des plaques au Jardin du Souvenir.

## **XVII – Motion sur le devenir des centres AFPA.**

---

Suite à d'importantes difficultés financières, la direction de l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) a annoncé la fermeture de 38 sites sur 206 en France, entraînant la suppression de 1 541 postes de travail, dont 25 en Lorraine Nord.

La Lorraine Nord est concernée par la fermeture du dispositif de Thionville et la suppression d'offres de formation sur Metz.

Le site de Thionville comprend des plateaux techniques modernes, récemment rénovés et accueille en moyenne 1 700 stagiaires par an, dont 80 % sont originaires du Nord de la Lorraine. Il est notamment spécialisé dans le domaine du transport.

La qualification des salariés et des demandeurs d'emploi est un enjeu important pour les territoires nord lorrains.

Il est proposé au Conseil de prendre une motion de soutien notamment pour soutenir le réexamen de la décision portant sur le site AFPA de Yutz-Thionville.

## **XVIII – Informations diverses.**

---

Le Maire informe le Conseil que le rapport d'activités 2017 du SMIVI Fourrière du Joli Bois est disponible à la consultation en Mairie (bureau de la DGS).

Il a été transmis à chaque conseiller municipal par voie électronique.